

A L'HOSTELLERIE TERMINUS
Société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros
Siège social : 10 Place de la Gare, 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 057 501 157
Déposé au GREFFE le :

04 MAI 2010

Sous le N° 372

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1 ER AVRIL 2010

L'an deux mille dix,
Le 1^{er} avril 2010

Monsieur Olivier REBERT, représentant la société ALEXANDRE, en qualité de gérant de ladite société, dont le siège est Quartier Mollens, 26750 CHATILLON ST JEAN

Associée unique de la société A L'HOSTELLERIE TERMINUS,

En présence de Madame Anne Marie REBERT, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

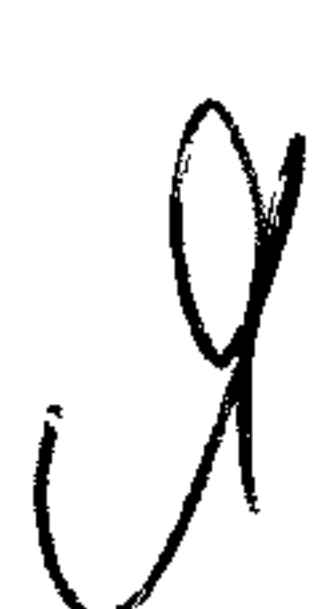
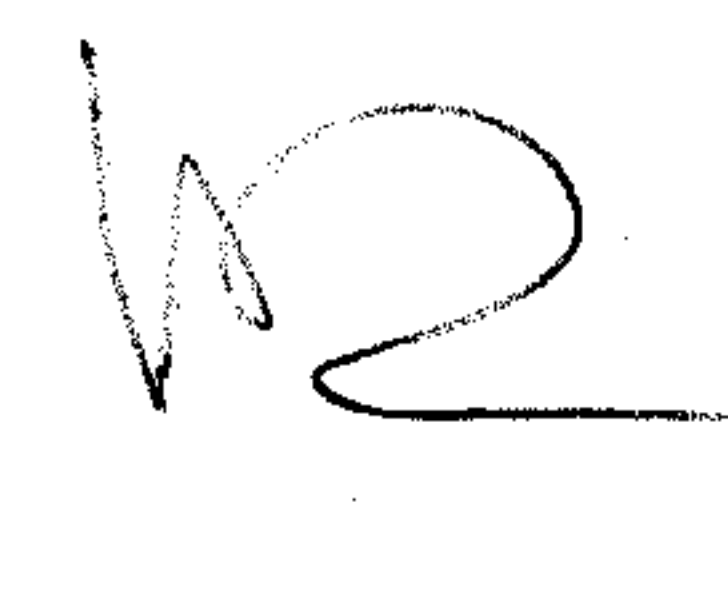
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Anne Marie REBERT de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Olivier REBERT
Né le 2 juillet 1969 à ROMANS SUR ISERE 26 100
Demeurant Quartier Mollens, 26750 CHATILLON ST JEAN

Le président disposera des pouvoirs prévus par les statuts.

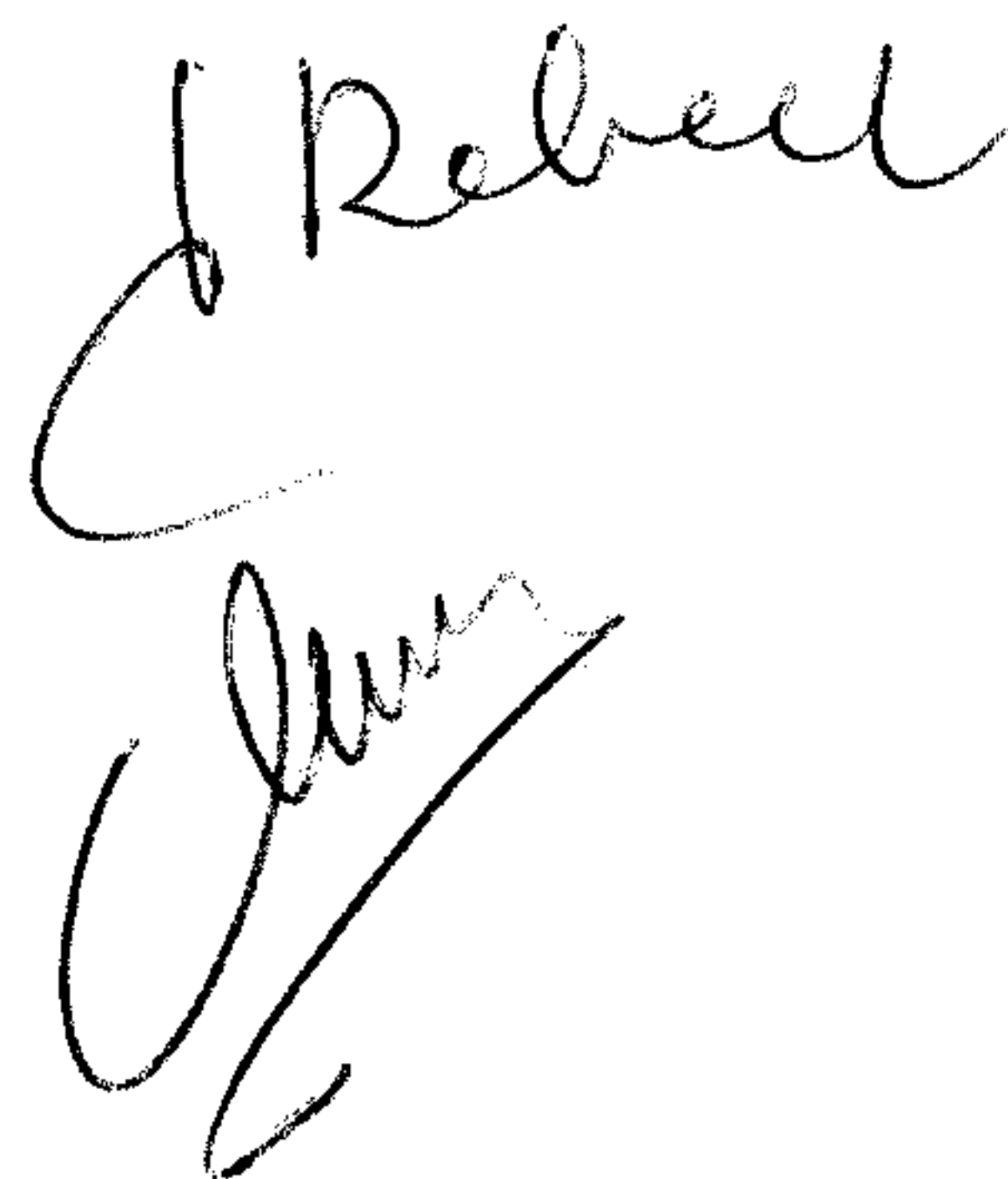
 

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Olivier REBERT

The image shows two handwritten signatures. The top signature is 'O Rebert' written in a cursive, flowing script. Below it is another signature, which appears to be 'Olivier' followed by a stylized flourish or underline.